



## **Concours de recrutement du second degré**

### **Rapport de jury**

---

**Concours : CAPET externe et CAFEP-CAPET**

**Section : économie et gestion**

**Option : comptabilité et finance**

**Session 2016**

Rapport de jury présenté par :  
Jean-Michel Paguet,  
Président du jury

## **SOMMAIRE**

### **Statistiques générales 2016**

### **Définitions des épreuves**

### **Rapport sur les épreuves d'admissibilité**

1. Composition de Sciences de Gestion
2. Épreuve de Synthèse

### **Rapport sur les épreuves d'admission**

3. Épreuve de mise en situation professionnelle
4. Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

### **Annexes**

**Annexe 1 : Programme des CAPET et CAFEP Économie et gestion**

**Annexe 2 : Exemples de questions sur les valeurs de la République**

## Statistiques générales 2016

### CAPET Externe

#### Bilan de l'admissibilité

Nombre de candidats inscrits : 692  
Nombre de candidats présents aux deux épreuves : 216  
Nombre de candidats admissibles : 102+1 élève professeur  
Moyenne de l'ensemble des candidats : 6,87  
**Barre d'admissibilité : 7**

#### Bilan de l'admission

Nombre de postes : 73  
Nombre de candidats convoqués : 103  
Nombre de candidats présents : 96  
Nombre de candidats absents : 2  
Nombre de candidats reçus : 57  
Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire : /  
Moyenne du dernier candidat admis : 9,47  
Moyenne de l'ensemble des candidats admis : 11,98  
Moyenne de l'ensemble des candidats : 9,71

### CAER

#### Bilan de l'admissibilité

Nombre de candidats inscrits : 120  
Nombre de candidats présents aux deux épreuves : 34  
Nombre de candidats admissibles : 15  
Moyenne de l'ensemble des candidats : 6,82  
**Barre d'admissibilité : 7**

#### Bilan de l'admission

Nombre de postes : 8  
Nombre de candidats convoqués : 15  
Nombre de candidats présents : 12  
Nombre de candidats absents : 3  
Nombre de candidats reçus : 7  
Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire : /  
Moyenne du dernier candidat admis : 10  
Moyenne de l'ensemble des candidats admis : 11,72  
Moyenne de l'ensemble des candidats : 9,46

## **La définition des épreuves du CAPET externe et du CAFEP – CAPET Section économie et gestion**

Nous rappelons aux candidats que c'est dans le B.O. qu'ils trouveront les éventuelles modifications de programme et de réglementation susceptibles d'affecter la session du concours à laquelle ils envisagent de se présenter.

À compter de la session 2014, la réglementation du concours a été modifiée. Les candidats peuvent prendre connaissance des nouvelles modalités de concours à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid20869/textes-officiels-regissant-les-concours-du-second-degre.html>

Par ailleurs, de nombreuses informations relatives au métier d'enseignant, aux différents concours et spécialités, à l'inscription, à l'organisation des épreuves et à leurs modalités sont consultables à partir du site du ministère de l'Education Nationale, à l'adresse :

<http://www.education.gouv.fr/pid51/personnels-enseignants.html>

S'agissant des formations et des enseignements relevant du domaine de l'Économie et gestion, la consultation régulière des sites Web consacrés à la discipline et l'abonnement au périodique électronique Ecogest@actu sont susceptibles de fournir au candidat de très utiles informations actualisées, de nombreux contacts et références pédagogiques.

Le portail des sites de l'ÉCONOMIE et GESTION en ligne se trouve à l'adresse :

<http://ecogest.info>

La recherche et l'accès à ces ressources sont facilités par le flux d'actualité du site national :

<http://eduscol.education.fr/ecogest/actualites/fil/RSS>

La revue « économie et management » est une source complémentaire :

<http://eduscol.education.fr/ecogest/reseaux/echanges/presentation>

### **Épreuves d'admissibilité**

#### **1.- Composition de sciences de gestion**

- Durée : 5 heures
- Coefficient 1

L'épreuve est spécifique à l'option choisie. Elle consiste en l'étude de situations de gestion basées sur des données réelles, en vue de les analyser et de proposer des solutions.

#### **2. Épreuve de Synthèse**

- Durée : 5 heures

- Coefficient 1

L'épreuve consiste en l'exploitation d'un dossier documentaire relatif à des problématiques relevant du management des organisations et en l'étude de leurs prolongements économiques et juridiques. Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options

### **Épreuves d'admission**

#### **3. Épreuve de mise en situation professionnelle**

- Durée de la préparation : 3 heures

- Durée de l'épreuve : 1 heure (*exposé : 30 minutes ; entretien : 30 minutes*)

- Coefficient 2.

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury ; elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

#### **4. Épreuve d'entretien à partir d'un dossier**

- Durée de la préparation : 2 heures

- Durée de l'épreuve : 1 heure (*exposé : 30mn ; entretien : 30 mn*)

- Coefficient 2

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique, dans le champ des sciences de gestion et dans l'option choisie, d'une situation organisationnelle réelle, observée ou vécue par le candidat.

Elle prend appui sur un dossier documentaire d'une dizaine de pages maximum (hors annexes), produit par le candidat.

Le sujet proposé par le jury, à partir du dossier, précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé.

Au cours de l'exposé, le candidat présente ses réponses au sujet et justifie les orientations qu'il privilégie.

L'entretien permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utile. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

## Rapport sur les épreuves d'admissibilité

### 1) Composition de sciences de gestion, option « comptabilité et finance »

#### 1.1 Éléments statistiques

Notes/20	Effectifs	Pourcentages	% cumulés croissants
<b>N &lt; 04</b>	78	30,1%	30,1%
<b>04 &lt;= N &lt; 06</b>	44	17%	47,1%
<b>06 &lt;= N &lt; 08</b>	40	15,4%	62,5%
<b>08 &lt;= N &lt; 10</b>	38	14,7%	77,2%
<b>10 &lt;= N &lt; 12</b>	29	11,2%	88,4%
<b>12 &lt;= N &lt; 15</b>	19	7,3%	95,7%
<b>N &gt; =15</b>	11	4,3%	100%
<b>Total</b>	259	<b>100%</b>	

La moyenne de l'épreuve est de 6,83 (6,98/20 en 2015, 6,88/20 en 2014 ; 5/20 pour la session exceptionnelle)

#### 1.2 Le sujet

Le sujet était structuré en quatre dossiers indépendants couvrant les domaines des sciences de gestion suivants :

- comptabilité financière (42 points),
- analyse financière (42 points),
- contrôle de gestion (36 points),
- système d'information (30 points).

Le contexte professionnel, tiré de la réalité économique, devait permettre aux candidats de s'approprier aisément le sujet.

La formulation du questionnement et les thèmes abordés permettaient, non seulement d'apprécier les compétences et les connaissances de base des candidats, mais aussi d'évaluer les capacités d'analyse quant à la pertinence des outils et des méthodes mobilisés.

La progressivité du questionnement avait pour objectif de mettre en avant la maîtrise des compétences fondamentales en sciences de gestion des candidats.

Le jury rappelle que la gestion du temps est un facteur de réussite de l'épreuve afin que le candidat puisse traiter l'ensemble des dossiers.

Les futurs enseignants doivent être capables de justifier de manière structurée et détaillée leurs démarches et de présenter clairement leurs réponses sur l'ensemble des thèmes de sciences de gestion. Le jury y est particulièrement sensible.

#### 1.3 Observations générales

### **1.3.1. Sur le fond**

L'étude portait sur une entreprise de transport de meubles principalement à destination de professionnels. Cette entreprise présente la particularité d'avoir un parc de camions essentiellement financé par crédit-bail, fil conducteur du sujet. L'activité s'inscrit dans un secteur très concurrentiel, aux marges très faibles, ce qui nécessite une analyse financière et un suivi de gestion rigoureux.

Les quatre dossiers pouvaient être traités de manière indépendante.

#### **Dossier 1 — Travaux comptables et répartition du résultat**

Ce premier dossier sollicitait des compétences fondamentales en comptabilité financière (maîtrise des écritures courantes et d'inventaire) et en fiscalité (règles en matière de TVA).

Les principes comptables sont connus mais leur application n'est pas maîtrisée. Par exemple, les opérations de régularisation des comptes de gestion (charges constatées d'avance, provision pour congés payés) ont été rarement réalisées. Le jury s'est étonné du manque de préparation de certains candidats commettant des erreurs incompréhensibles sur des fondamentaux, alors que l'objectif de ce concours est tout de même de recruter des professeurs d'économie et gestion de la spécialité comptabilité et finance.

Le jury déplore une méconnaissance de la composition des documents de synthèse telle que l'annexe.

#### **Dossier 2 – Analyse financière & Investissement-Financement**

Les questions s'articulaient en deux parties :

- 1- Analyse financière
- 2- Investissement-Financement

Sur la première partie, la technique de retraitement du crédit-bail n'est pas toujours maîtrisée. Dans l'étude des SIG, le candidat se limite trop souvent à un constat sans analyse.

Dans la deuxième partie, le jury regrette la confusion entre les concepts de choix de financement et de choix d'investissement. Ainsi, la question relative aux modalités de financement n'a été que très rarement traitée.

#### **Dossier 3 – Choix de gestion-fixation du prix de vente**

Les questions s'articulaient en deux parties :

- 1- Choix de gestion
- 2- Fixation du prix de vente

Une lecture attentive des consignes et des annexes devait permettre aux candidats de mettre en œuvre, à l'aide d'un raisonnement logique, une démarche de résolution des problèmes proposés.

#### **Dossier 4 – Evolution du SI de TDM**

Les candidats étaient amenés à :

- Identifier les avantages et inconvénients de l'archivage en ligne ;
- Rédiger des requêtes en langage structuré ;
- Analyser et élaborer des formules sur tableur.

Les compétences techniques relatives à l'utilisation du tableur et du langage d'interrogation des bases de données sont mal maîtrisées.

Le jury constate un manque de rigueur dans la syntaxe des requêtes comme dans les formules sur tableur.

### **1.3.2. Sur la forme**

Le manque de clarté et de soin dans la présentation des écritures et de justification des résultats a été pénalisant dans de nombreux cas.

Trop de candidats n'ont pas eu l'idée de présenter leurs réponses sous forme de tableaux pourtant utiles à la restitution de leur raisonnement. En outre, il est important de structurer les réponses rédigées.

Le jury déplore pour certains candidats :

- le manque de soin et l'écriture parfois peu lisible ;
- des questions traitées sans référence aux numéros issus du sujet et parfois dans le désordre ;
- une orthographe médiocre voire inadmissible quand on se présente à un concours de recrutement de professeurs ;
- une syntaxe parfois approximative ;
- le caractère désorganisé de certaines compositions.

Le jury estime que la qualité globale des productions doit être notamment améliorée par :

- un soin particulier dans la présentation générale de la production (regroupement des questions par dossier, soin...) ;
- une présentation plus structurée des réponses (production de tableaux...) ;
- un effort en matière de rédaction, de syntaxe, d'orthographe...

Il est rappelé aux candidats que la rigueur apportée à cet exercice témoigne de compétences pédagogiques essentielles auxquelles le jury porte une attention particulière.

Une bonne copie est structurée, l'identification des dossiers et des questions est aisée. Elle démontre en outre un souci d'argumentation et de justification des démarches et des calculs.

### **1.4 Conseils aux candidats**

Le sujet de cette session a été conçu pour évaluer de larges connaissances et domaines de compétences. Le jury rappelle donc que toutes les disciplines de gestion doivent être maîtrisées au niveau attendu.

Avant l'épreuve, les candidats doivent :

- s'informer de la nature de l'épreuve et des modalités d'évaluation : la consultation des textes et des rapports de jury est un travail préalable indispensable ;
- prévoir et mettre en œuvre une préparation sérieuse : il est fortement conseillé aux candidats d'actualiser leurs connaissances ;
- organiser un programme de travail adapté et s'entraîner en traitant le plus grand nombre de sujets (traiter des sujets de CAPET et de DCG peut s'avérer efficace).

Lors de l'épreuve, il est essentiel :

- de procéder à une lecture attentive du sujet afin de déterminer les dossiers à traiter en priorité en fonction du profil du candidat. Aucun dossier ne doit cependant être négligé ;
- d'optimiser la gestion du temps de façon à pouvoir aborder l'essentiel des questions ;

- de mobiliser l'outil de gestion pertinent ;
- d'adapter les apports théoriques et les analyses au contexte de l'entreprise ;
- de soigner l'expression écrite et la présentation du travail.

#### **1.4.1. Conseils portant sur le fond**

- approfondir les connaissances de base sur les outils et les démarches de la spécialité (niveau BTS et DCG) ;
- dépasser la seule mise en œuvre de techniques en s'interrogeant sur les conditions de mise en œuvre et la conception d'une démarche les impliquant. En effet, les tableaux orientant la démarche ne sont pas annexés au sujet et doivent être conçus par les candidats afin d'évaluer à la fois leur capacité à mettre en œuvre une démarche et leur réflexion pédagogique ;
- bien cerner les questions posées et exploiter la documentation fournie pour éviter le hors sujet (par exemple, l'enregistrement des charges de personnel de décembre n'était pas attendu car l'annexe mentionnait qu'elles avaient été générées,...) ;
- exploiter les données chiffrées et réaliser des calculs pertinents pour illustrer et argumenter. Un seul constat chiffré ne constitue pas une analyse (calculs et commentaires sont demandés) ;
- utiliser un vocabulaire technique et adapté ;
- adapter les réponses au contexte du sujet et les structurer.

#### **1.4.2. Conseils portant sur la forme**

- gérer plus efficacement son temps pour éviter des fins de copies bâclées. Des candidats ont passé une très grande partie du temps accordé sur un dossier au détriment de tous les autres ;
- soigner la présentation de la copie : aérer la présentation, numéroter les pages et les questions de façon claire et univoque, utiliser une règle, structurer les réponses de manière apparente, mettre en évidence les éléments essentiels du raisonnement grâce au soulignement, ou encore présentation sous forme de tableau ;
- veiller à ce que l'écriture soit lisible, s'attacher à proposer une rédaction fluide et rigoureuse.
- proscrire les paraphrases d'annexes ;
- être vigilant sur l'orthographe et la syntaxe en relisant consciencieusement la copie. La maîtrise de la langue est une compétence attendue d'un professeur ;
- si l'usage d'un tableau peut être utile à la structuration du propos, il ne doit pas occulter la nécessité de justifier ses affirmations et d'argumenter ses réponses ;
- répondre de manière précise aux questions « justifier, argumenter » en formulant des arguments.

#### **1.5. Conclusion**

La réussite à cette épreuve nécessite une préparation sérieuse. Les candidats doivent se documenter sur les connaissances et les compétences que doit maîtriser un enseignant d'économie et gestion de la spécialité. Par ailleurs, l'entraînement régulier à la résolution de cas d'entreprises de niveau bac+2 jusqu'au niveau master et l'étude approfondie des sujets proposés lors des précédentes sessions apparaissent comme des exercices indispensables.

## **2) Épreuve de Synthèse**

### **2.1. Éléments statistiques**

#### **RÉPARTITION DES NOTES**

<b>Notes</b>	<b>Nombre de notes obtenues à l'épreuve</b>	<b>Pourcentages</b>	<b>% cumulés croissants</b>
<b>N &lt; 04</b>	51	20,3%	20,3%
<b>06 &lt;= N &lt; 08</b>	56	22,3%	42,6%
<b>06 &lt;= N &lt; 08</b>	51	20,3%	62,9%
<b>08 &lt;= N &lt; 10</b>	45	18%	80,9%
<b>10 &lt;= N &lt; 12</b>	24	9,6%	90,5%
<b>12 &lt;= N &lt; 15</b>	19	7,6%	98,1%
<b>N &gt; =15</b>	5	1,9%	100%
<b>Total</b>	251	<b>100%</b>	

La moyenne de l'épreuve est de 6,89/20 (6,97/20 en 2015 et 8,22/20 en 2014)

### **2.2. Rappel de la définition et du programme de l'épreuve**

L'épreuve de synthèse (durée 5h / coefficient 1), se compose de deux parties indépendantes :

- d'une part, une note de synthèse à partir d'un dossier documentaire de 10 à 15 pages fourni au candidat ;
- d'autre part, la présentation de réponses argumentées à une série de questions d'ordre économique ou à une série de questions d'ordre juridique.

La note de synthèse doit mettre en évidence les dimensions de management des organisations du sujet et comporter, dans le sujet proposé, 1 300 mots (+/- 10 %).

La note de synthèse reprend les différents éléments du dossier, sans ajout de données supplémentaires et sans refléter l'avis du rédacteur.

### **2.3. Observations du jury**

Cette épreuve évalue la maîtrise par le candidat de connaissances et de compétences nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant s'inscrivant en cohérence avec le contexte actuel. En effet, dans un environnement informationnel nourri, il convient d'être en mesure de sélectionner un ensemble de données pertinentes sur un sujet donné, de valoriser ses capacités à en dégager les enjeux, à synthétiser cette information, à la structurer autour d'une problématique afin de provoquer la réflexion face à un public donné.

L'enseignant doit être capable de mener un tel travail lors de la conception de son cours, afin de pouvoir mettre les élèves ou étudiants en situation similaire mais simplifiée, dans le cadre de son enseignement. La recherche et le traitement de l'information, l'esprit de synthèse, la capacité à problématiser et à structurer un propos font partie des compétences que l'élève et a fortiori l'étudiant doit acquérir lors de sa scolarité grâce à l'expertise de l'enseignant.

#### **2.3.1. Remarques d'ordre général**

Le jury note une légère amélioration des prestations des candidats, par rapport à la session antérieure. Mais des copies se font remarquer par des qualités rédactionnelles incompatibles avec l'exercice du métier de professeur.

La grande majorité des copies témoigne d'un effort en matière de présentation. Le jury regrette toutefois que de trop nombreux candidats présentent des défaillances, parfois très lourdes, en matière d'orthographe et de syntaxe. Les candidats sont invités à prévoir un temps de relecture de leur copie suffisant, et à veiller à la lisibilité de leurs écrits.

L'épreuve se compose de deux parties : la note de synthèse et les questions d'ordre économique ou juridique.

Il est rappelé aux candidats l'importance de gérer leur temps avec discernement : ils sont trop nombreux à négliger l'une ou l'autre des parties proposées.

### **2.3.2. La note de synthèse**

#### **2.3.2.1. Sujet**

##### **« Innovation et compétitivité des PME françaises »**

Votre note de synthèse devra mettre en évidence les dimensions économiques et juridiques du sujet et ne devra pas excéder 1 300 mots (+/- 10 %).

#### Rappel :

La note de synthèse reprend les différents éléments du dossier sans ajout de données supplémentaires et sans refléter l'avis du rédacteur.

#### **2.3.2.2 Rappel des consignes relatives au nombre de mots**

Le sujet précise le nombre de mots attendu dans la synthèse : 1 300 (+/- 10 %). Les candidats doivent indiquer le décompte du nombre de mots à la fin de la synthèse. Ce nombre est vérifié par le jury.

Au-delà du respect formel de cette consigne, le jury remarque que de nombreux candidats ne respectent pas cette consigne. Le jury attire l'attention des candidats sur le fait que les copies qui présentent un nombre de mots insuffisant sont très souvent celles qui souffrent d'un manque d'approfondissement, d'explicitation et/ou de clarté.

#### **2.3.2.3. Remarques méthodologiques sur la synthèse**

Certes, la synthèse est un exercice devant respecter un certain formalisme. Mais, les candidats sont évalués à la fois sur leurs capacités à problématiser et structurer leur propos, mais aussi à sélectionner l'information pertinente tout en la mettant en perspective dans le cadre d'un plan cohérent et adapté. La note de synthèse reprend les différents éléments du dossier, sans ajout de connaissances supplémentaires et sans refléter l'avis du rédacteur. Il en ressort que la note de synthèse n'est pas un simple exercice de forme, dont la contrainte serait le seul respect de règles de construction et de mise en forme d'un propos.

En réponse aux exigences d'un concours de recrutement de professeurs, les ressources et documents présentés sont variés et d'un niveau intellectuel reconnu. La compréhension fine des documents du dossier et leur intégration dans une problématique nécessitent une bonne connaissance des éléments managériaux, juridiques et économiques liés au thème. Une connaissance approximative de ces éléments ne permet pas au candidat de réaliser efficacement le travail attendu.

Les candidats doivent apprécier la portée et la place de chaque document de manière à les articuler autour de la problématique. Le choix du plan permet alors au candidat de démontrer sa capacité organiser et articuler les idées essentielles des documents à travers une progression pertinente et cohérente. Cette perspective amène à sélectionner et hiérarchiser les notions, puis à déterminer leur place dans la synthèse. Une attention particulièrement devait être apportée à la clarté des définitions, à la progressivité des concepts abordés, à leur enchaînement, et enfin à l'orthographe et à la synthèse. Il s'agit là d'éléments incontestables de la « professionnalisation » attendue de la part de futurs enseignants. Le jury a eu le plaisir de corriger quelques copies d'un excellent niveau.

Par ailleurs, le jury attend nécessairement une introduction et un développement. Des candidats ont également rédigé une conclusion bien que celle-ci demeure facultative dans une synthèse.

- **Introduction**

De nombreuses copies ne présentent pas d'introduction structurée. On remarque notamment, selon les synthèses, l'absence d'accroche, de définitions, de phase de problématisation et/ou de présentation d'un plan.

Pour d'autres copies, l'introduction s'avère trop succincte (réduite à une simple accroche) voire inexistante. Pour d'autres encore, elle apparaît beaucoup trop longue relativement au développement.

Il est donc souhaitable que les candidats maîtrisent la construction de l'introduction afin de présenter une problématique pertinente et un plan approprié. La définition des termes, établie à partir des documents, est un préalable indispensable, ici les définitions de la motivation et de l'implication étaient attendues. Ces notions devaient être également contextualisées.

- **Problématique**

Trop souvent les candidats proposent, à titre de problématique, une simple reformulation du sujet sans analyse préalable. Ce cas de figure illustre souvent le manque de recul et de vision d'ensemble des candidats sur le sujet. La problématique doit être énoncée sous forme d'une question unique en relation avec l'ensemble des documents.

- **Plan et structuration**

Une grande partie des copies propose un plan apparent pour la synthèse. Les meilleurs candidats ont enrichi la structuration de leur synthèse grâce à des intitulés de parties et sous-parties afin de mettre en évidence la cohérence du développement et garantir sa qualité globale.

Cependant, dans de nombreuses copies, le plan annoncé n'est pas respecté ou n'est pas en phase avec la problématique éventuellement énoncée. Des candidats se contentent trop souvent de résumer, voire de paraphraser les documents en juxtaposant les idées, ce qui accentue le manque de cohérence de leur synthèse.

- **Exploitation des documents**

De nombreux candidats ne restituent pas de façon pertinente les informations principales, ou bien n'exploitent pas l'ensemble des documents. Cette exploitation fait parfois l'objet de contresens. Un grand nombre de candidats rencontre manifestement des difficultés pour relier les idées contenues dans les documents de façon cohérente. L'épreuve impose aux candidats l'obligation de ne pas exprimer d'opinion personnelle et/ou de ne pas intégrer d'éléments extérieurs au dossier documentaire.

Le jury a particulièrement apprécié les copies dans lesquelles les candidats faisaient référence au numéro des documents au fil de leur synthèse.

#### 2.3.2.4. Conseils aux candidats

La note de synthèse est un exercice méthodique et formel qui permet d'apprécier les compétences attendues de futurs enseignants et d'évaluer leurs capacités de synthétiser, structurer, hiérarchiser et articuler des informations juridiques, économiques, sociales...

Le jury ne peut qu'encourager les candidats à pratiquer régulièrement la lecture d'ouvrages de référence, d'articles de la presse économique et de documents juridiques afin de développer une aptitude à lire de manière rapide et efficace. La note de synthèse reste un exercice exigeant, nécessitant une bonne maîtrise méthodologique qui ne peut s'acquérir que dans le cadre d'une préparation rigoureuse et régulière à l'épreuve. La gestion du temps et des documents sont des éléments clés de réussite, c'est pourquoi les candidats doivent pratiquer des entraînements réguliers à l'exercice de la synthèse.

Il est fortement conseillé aux candidats d'annoncer et de faire apparaître explicitement dans leur copie : les définitions des mots clefs, leur problématique et l'annonce du plan qu'ils ont adopté.

Il est rappelé en outre aux candidats qu'il est nécessaire de reporter l'estimation du nombre de mots à la fin de leur note de synthèse. La technique de comptage des mots est la suivante : seuls comptent les mots ou groupes de mots entre deux espaces.

#### **Rappel des principes de base de la note de synthèse**

*La note de synthèse n'est pas un résumé condensé de différents articles. Le but de cette épreuve est de tirer les informations essentielles de chaque document, puis de les organiser de manière structurée dans son devoir. Dans tous les cas, il s'agit de proposer une information brève, objective, directement utilisable, sur un sujet qui pose problème.*

#### **L'objectivité**

*Une règle fondamentale consiste à éviter la partialité qui n'est pas de mise dans une note de synthèse, quels que soient les arguments développés. Ce n'est pas un rapport personnel et il convient de ne jamais manquer à la règle de l'objectivité qui vaut neutralité.*

#### **Étapes de conception de la note**

- *Effectuer un feuilletage rapide du dossier documentaire. Regarder quels sont les documents les plus accessibles, quels sont ceux qui semblent longs et techniques, quels sont ceux qui sont structurés. Les plus abordables seront souvent lus en premier alors que les plus techniques le seront dans un deuxième temps.*
- *Concernant la prise de notes, elle doit être active : les idées extraites doivent être reliées progressivement avec celles qui ont été extraites des documents précédemment lus.*
- *Problématiser l'idée directrice qui relie les différents documents. La formuler en préalable à l'annonce du plan.*
- *Construire un plan, l'annoncer dans l'introduction puis s'y conformer.*
- *Articuler son propos en prévoyant des transitions entre parties et sous parties.*
- *Éviter qu'à l'intérieur des différentes parties le propos ne se perde en détails et digressions.*
- *Ne pas formuler d'opinion personnelle.*
- *La conclusion (facultative) doit être concise.*

### 2.3.3. Partie 2 : Questions d'ordre économique ou juridique

#### 2.3.3.1. Sujet

Le candidat choisira la série de questions d'ordre économique ou d'ordre juridique, **sans possibilité de panachage, en indiquant clairement sur la copie, la nature de son choix.**

### **Choix N°1 : Questions d'ordre économique**

- Quelles sont les limites de la régulation par le marché ?
- La théorie des avantages comparatifs de Ricardo suffit-elle à expliquer la spécialisation internationale ?
- Quels sont les arguments en faveur d'un euro fort ?

### **Choix N°2 : Questions d'ordre juridique**

- Quel est l'objectif de la sanction en matière de pratiques anticoncurrentielles ?
- Comment le droit permet-il de sécuriser et de pérenniser les relations contractuelles entre professionnels ?
- La négociation collective est-elle un impératif légal ?

#### **2.3.3.2. Remarques générales**

Le jury constate qu'un certain nombre de candidats n'ont traité aucune des deux catégories de questions portant au choix sur l'économie ou sur le droit ou alors le traitement des questions est négligé.

La mauvaise gestion du temps et/ou un manque de connaissances peuvent expliquer ce constat. Les questions sont traitées souvent de manière superficielle, sans aucune définition préalable des notions mobilisées. Le jury observe que les candidats manquent trop souvent de méthode. Les réponses témoignent de confusions et d'un manque de maîtrise des notions, concepts et raisonnements de base, en économie comme en droit. Le manque de rigueur et d'exploitation de connaissances actualisées lors du traitement des questions est à souligner. Le jury précise que si un exemple peut illustrer un argument, il ne peut en aucun cas le remplacer. La majorité des candidats ne maîtrise pas suffisamment les références théoriques fondamentales attendues. Le jury reste conscient du temps limité dont disposent les candidats et n'exige en conséquence pas un formalisme comparable à celui que l'on est en droit d'attendre dans une dissertation. Le jury valorise en revanche les candidats qui suivent une démarche claire en posant dans un premier temps les définitions des notions contenues dans la question avant de traiter de façon argumentée la question posée.

*Concernant les questions d'économie :*

- beaucoup de candidats ne sont pas capables de définir certaines notions de base : régulation, défaillances du marché, définition d'une monnaie forte.... ;
  - les différentes modalités de régulation n'ont pas été bien perçues ;
  - les raisonnements économiques sont trop peu construits. Une succession d'idées ne peut suffire à argumenter une réponse
  - les références théoriques sont peu fréquentes alors que les questions s'y prêtaient
- *Concernant les questions de droit :*
- les fondamentaux ne sont pas souvent maîtrisés. Les confusions et/ou approximations sont importantes dans la majorité des copies ;
  - les termes des questions ont été très rarement définis et il est très peu fait référence aux fondements juridiques ;
  - l'articulation entre les différentes notions est absente ou maladroite ;
  - la terminologie juridique n'est pas maîtrisée.

#### **2.3.3.3. Conseils aux candidats**

Si en termes de contenus, les programmes de BTS constituent la référence, le niveau minimum requis est bien celui d'un niveau d'études supérieures équivalent au Master 1. En conséquence, il est indispensable de se constituer une bibliographie d'ouvrages universitaires de référence et d'exploiter des sources fiables et actualisées. Les concepts et définitions doivent être parfaitement connus et les mécanismes fondamentaux doivent être maîtrisés pour éviter les contresens. Le jury rappelle qu'il est nécessaire de poser les définitions préalablement aux raisonnements pour réussir cette partie de l'épreuve. Il encourage les candidats à soigner leur argumentation. La lisibilité et le soin apporté à la copie, l'utilisation d'un registre de langage adapté et le respect des règles d'orthographe et de syntaxe constituent des préalables indispensables.

La gestion du temps constituant l'un des facteurs de réussite à l'épreuve, le candidat doit veiller à répartir de façon judicieuse son temps de composition entre les deux parties afin de ne pas négliger l'une d'elles.

#### **2.4. Conclusion**

Le jury accorde une grande importance à la qualité des connaissances scientifiques (démarches, concepts et théories). Elles se traduisent par la clarté des définitions, par la rigueur dans la présentation des mécanismes, ainsi que par la progressivité des concepts abordés. Ces développements doivent s'accompagner d'une grande maîtrise de la forme : orthographe et synthèse, mais aussi cohérence du plan.

## **Rapport sur les épreuves d'admission**

Par leur définition, les épreuves d'admission permettent au jury d'apprécier les compétences professionnelles du candidat en relation avec le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013). Les compétences techniques ne suffisent pas pour assurer les missions de professeur et permettre aux élèves de progresser. Le jury a décelé, chez les candidats qui n'ont pas été reçus, des fragilités certaines et parfois non compatibles avec l'exercice du métier. Il est possible de se préparer à une prochaine en mettant en œuvre une solide réflexion didactique et pédagogique. Se préparer à ces épreuves permet d'acquérir le niveau de professionnalité attendu pour l'exercice du métier. Si des candidats ont obtenu une note extrêmement basse à l'une ou/et l'autre de ces deux épreuves, c'est parce qu'ils sont au moment du concours encore très éloignés de ce niveau de professionnalité requis. Ils doivent pour certains s'engager dans une préparation rigoureuse et sérieuse aux épreuves et à l'exercice du métier, et peut-être, pour d'autres reconsidérer leur projet professionnel. Enfin, lors des entretiens avec les commissions quelques candidats ont tenu des propos qui vont à l'encontre de l'éthique d'un fonctionnaire agissant dans le respect des valeurs de la République, ou qui par leur caractère très approximatif peuvent laisser la place à des interprétations remettant en cause les valeurs de l'Ecole et son action. Considérant que ces écarts traduisaient une incapacité à exercer la mission d'éducation attachée au métier de professeur, le jury les a lourdement sanctionnés. Le jury n'attend pas un formatage des candidats à ce qui serait une norme, une façon de penser mais attend des candidats une prise de conscience de ce que sont les valeurs de la République et de la nécessité de les intégrer dans l'exercice de ses missions.

### **3) Épreuve de mise en situation professionnelle**

#### **3.1. Rappel de la définition de l'épreuve**

**L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique.** Celle-ci porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury. Elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves que le candidat doit prendre en compte lors de sa prestation.

#### **3.2 Déroulement de l'épreuve**

Le candidat prépare le sujet en loge pendant 3 heures. Au cours de cette préparation, les candidats ont la possibilité d'utiliser leur documentation papier ou numérique accessible grâce à leur propre équipement autonome (non raccordé au réseau électrique de l'établissement ni connecté au réseau Internet ou téléphonique).

La prestation orale devant le jury se déroule en deux temps :

- 30 minutes d'exposé au maximum,
- 30 minutes d'entretien avec les membres du jury.

### 3.3. Éléments statistiques

Notes/20	Effectifs	Pourcentages	% cumulés croissants
N < 04	15	14%	14%
04 <= N < 06	12	11%	25%
06 <= N < 08	13	12%	37%
08 <= N < 10	15	14%	51%
10 <= N < 12	14	13%	64%
12 <= N < 15	17	15,5%	79,5%
N > =15	22	20,4%	100%
<b>Total</b>	108	100%	

Sur 108 candidats présents la moyenne générale est de 9,68 (9,76 pour le CAPET et 9,04 pour le CAER). La note la plus élevée est de 20/20, la plus faible de 0/20.

### 3.4. Observations des membres du jury

Cette épreuve vise à évaluer la réflexion pédagogique des candidats à partir de leurs capacités à justifier des choix et à prendre en compte des contingences. Malgré un effort de structuration de leur prestation, les candidats ne font pas suffisamment preuve d'une réflexion problématisée, contextualisée et argumentée sur l'intégralité du sujet proposé. Les séquences proposées par les candidats répondent rarement à une problématique. Les candidats se limitent à traiter de manière linéaire les notions après les avoir rattachées à un ou plusieurs thèmes du programme. Quelques candidats montrent de graves lacunes tant sur le plan scientifique que sur le plan pédagogique aboutissant ainsi à une prestation incompatible avec les compétences et le niveau d'exigence attendues d'un candidat se présentant à un concours de recrutement de professeurs certifiés.

#### 3.4.1. Sur la forme

Dans l'ensemble, les candidats se sont détachés de leurs notes au cours de l'exposé. Cependant, la communication a parfois manqué de conviction et de dynamisme. Certains candidats ont utilisé l'outil informatique uniquement pour suivre une prestation pré-formatée au détriment d'un exposé explicitant leur démarche personnelle. Il est possible de préparer l'épreuve en mettant en place une méthodologie ; mais, il est discutable de préparer un schéma de réflexion qui serait transposable à tous les sujets. Les candidats qui ont retenu cette option ont souvent effectué un « hors-sujet » au détriment du traitement du sujet qui leur était proposé.

Les meilleurs candidats ont su présenter un exposé oral structuré, clarifiant les intentions pédagogiques de leur projet de séquence. Pour d'autres, le jury a constaté une communication trop confuse ne permettant pas d'appréhender les objectifs poursuivis. Cette confusion peut traduire à la fois des difficultés de réflexion didactique et pédagogique et des fragilités dans la communication. La réflexion pédagogique intègre la capacité à énoncer clairement des choix et à les justifier.

De trop nombreux candidats utilisent sans discernement des fiches de préparation pré-remplies ou des diaporamas qui enferment leur réflexion et enlèvent à leur proposition un caractère personnel, authentique et adapté au thème à traiter. Plus encore, ces candidats s'éloignent du sujet pour proposer un thème préparé à l'avance, se mettant ainsi en difficulté lors de la phase d'entretien. La

documentation apportée par le candidat doit être considérée et conçue comme une ressource et non comme une série de documents prêts à l'emploi. Le jury a apprécié les prestations des candidats qui se sont attachés à une réflexion et à exploitation personnelles et à une utilisation pertinente de leurs supports pédagogiques, sans se borner à une juxtaposition d'extraits de manuels. En revanche, à l'inverse certains candidats n'ont présenté aucun support pédagogique au jury se contentant de déclarations d'intention dont le flou et le caractère approximatif les ont pénalisés.

La possibilité pour le candidat de présenter sa séquence à l'aide d'un outil informatique peut s'avérer pertinente quand celui-ci est utilisé en tant que support de communication et non comme une fin en soi : une présentation sur papier, rigoureuse, adaptée et construite reste également un très bon outil de communication. L'utilisation d'un ordinateur portable lors de la prestation est possible mais n'est pas exigée. Les documents présentés sous forme numérique doivent faciliter la présentation, être visibles par tous les membres du jury et ne pas desservir la prestation orale. En particulier, une utilisation de l'équipement numérique comme un « prompteur » altère la communication lors de l'exposé. En revanche, il est indispensable que les candidats puissent intégrer dans leur proposition des outils numériques dont l'usage serait porteur d'une valeur ajoutée pour les élèves.

Au cours de l'entretien, certains candidats ont témoigné d'une réelle qualité d'écoute afin de répondre aux questions du jury de manière pertinente et constructive. D'autres, en revanche, n'ont pas fait preuve de discernement ni de modération, restant sur leurs positions initiales, sans démontrer de capacité à se remettre en question, à nuancer leur propos et à adopter une posture d'enseignant.

### **3.4.2. Sur le fond**

Globalement, le jury attend un exposé clair, motivé et structuré qui répond aux exigences de l'épreuve. Celui-ci comprend la définition des objectifs pédagogiques, la place de la séquence dans une progression pédagogique, son déroulement, les supports et les outils utilisés notamment numériques, les propositions en matière d'évaluation (diagnostique, formative, sommative), les transversalités possibles avec les autres enseignements, etc.

Les remarques du jury portent essentiellement sur les points suivants :

- la mobilisation des savoirs : les candidats définissant précisément et avec rigueur les termes du sujet sont peu nombreux ; les membres du jury attendent des candidats une présentation et une explicitation des notions abordées ainsi qu'une maîtrise des concepts mobilisés ;
- les enjeux didactiques : les candidats les identifient et les analysent de manière insuffisante. De fait, ils éprouvent des difficultés à problématiser le sujet proposé et à rendre accessibles les savoirs scientifiques aux élèves, à proposer des définitions qui leur sont adaptées. Les candidats n'inscrivent pas leur exploitation pédagogique dans cette perspective ;
- les pratiques pédagogiques : les supports exploités avec les élèves sont absents de certaines prestations ou manquent encore de diversité. Les caractéristiques du contexte accompagnant la formulation du thème de la séquence pédagogique ne sont pas suffisamment prises en compte ; ces pratiques n'intègrent pas assez la diversité des élèves, leurs difficultés d'apprentissage et celles inhérentes au thème traité. Certains candidats n'ont pas présenté les différentes étapes de leur séquence et n'ont donc pas démontré la progressivité ni la logique de leur proposition ;
- l'intégration du numérique dans les pratiques pédagogiques : il est attendu des candidats une connaissance des usages pédagogiques du numérique, au-delà de la simple utilisation de la messagerie électronique, d'une recherche sur internet ou du partage de fichiers ; « Faire entrer l'Ecole dans l'ère du numérique » est un axe fort de la refondation de l'École et donc d'un concours de recrutement de professeur ;
- l'évaluation des élèves est souvent intégrée dans la présentation, mais les modalités de sa mise en œuvre restent imprécises ;

- le rôle du professeur aux côtés des élèves pour les aider à progresser, n'est que rarement explicité ;
- le caractère réaliste ou pertinent des propositions : la durée affectée à la séquence pédagogique est parfois irréaliste en raison d'un manque de cadrage précis et rigoureux de toutes les étapes de la séquence pédagogique. Les intentions développées lors de la séquence pédagogique sont alors éloignées des attendus du programme et ne sont pas de nature à faire progresser les élèves ;
- les transversalités et les prolongements en STS : le sujet invite explicitement les candidats à établir des transversalités avec les programmes des autres disciplines et à envisager les prolongements du thème abordé en STS, la mise en valeur de leur sens est une attente implicite.

Les prestations jugées insatisfaisantes se limitent à la présentation d'une séquence sans explicitation ni justification des notions et des mécanismes à faire acquérir aux élèves, des méthodes utilisées, des intentions et des choix pédagogiques retenus. Le cadrage de la séquence dans la progression reste trop souvent approximatif. Les transversalités avec les autres matières sont simplement évoquées, voire omises. Pour certaines de ces prestations, aucune démarche n'est expliquée ou argumentée. La présentation se limite à une succession de travaux susceptibles d'être demandés aux élèves sans que l'on comprenne la logique et la cohérence de l'ensemble. Il est nécessaire de rappeler que cette épreuve ne consiste pas en une leçon sans élèves, ou pire encore, en une séance dans laquelle les membres du jury seraient eux-mêmes les élèves. Cette épreuve consiste bien en une présentation argumentée d'un projet de séquence pédagogique prenant en compte différents paramètres reflétant toute la complexité du métier.

L'entretien prolonge l'exposé du candidat qui est alors invité à préciser et expliciter son exploitation pédagogique du sujet. Parfois, la difficulté des candidats à se remettre en question ne leur permet pas de démontrer le recul suffisant quant à leurs intentions pédagogiques. L'entretien vise aussi à évaluer le candidat sur sa capacité à analyser ses choix et ses propositions.

Enfin, lors de l'entretien, les commissions se sont attachées à évaluer les candidats sur leur capacité à se représenter la diversité des conditions d'exercice du métier, à en connaître, de façon réfléchie, les différentes dimensions et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

### **3.5. Recommandations aux candidats**

Avant l'épreuve :

- il est recommandé aux candidats de prendre connaissance du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation afin de bien connaître les contours et les exigences des missions de professeur ;
- les candidats doivent s'approprier les programmes et les référentiels du cycle terminal et de STS ; les notions de la spécialité et des disciplines relevant de l'économie et de la gestion doivent être maîtrisés, tout comme les démarches propres aux enseignements des classes de LEGT ;
- l'observation de classes de différents niveaux (STMG et STS) et les échanges avec des membres des équipes pédagogiques facilitent l'appréhension de la diversité des choix pédagogiques et des différentes modalités d'organisation du travail de la classe ;
- les candidats doivent également constituer avec méthode leur documentation, de telle sorte que celle-ci vienne soutenir leur réflexion et non la conditionner ni la formater.

Lors de la préparation en loge :

- la consultation des programmes et référentiels, ainsi que l'utilisation de documents personnels (y compris sous forme numérique) est autorisée ; pour autant, les membres du jury ont regretté le manque de discernement dans l'utilisation des documents tant lors de la préparation que lors

de l'exposé. Plusieurs candidats ont en effet recopié des documents issus de manuels sans prendre suffisamment de recul ou de réflexion quant à leurs choix scientifiques, didactiques et pédagogiques personnels. Cette épreuve privilégie l'évaluation des capacités d'analyse, de justification et d'argumentation des candidats. Des candidats, sans réelle prise de distance par rapport aux documents utilisés, se sont retrouvés rapidement démunis lorsqu'une réflexion personnelle et argumentée leur était demandée lors de l'entretien. Le choix d'un manuel comme support de leur séquence pédagogique pourrait être pertinent si les candidats ne se limitaient pas à cette seule proposition. Il n'est pas judicieux que des candidats se restreignent à l'utilisation de documents issus d'un seul manuel qui ne reste qu'un point de vue d'auteur et restreint indubitablement leur réflexion ;

- les candidats doivent tenir compte du profil des élèves présenté dans le contexte pédagogique afin de proposer des pratiques pédagogiques adaptées et pertinentes et de justifier des choix pédagogiques appropriés ;
- pour chaque support proposé, il est recommandé de présenter son mode d'exploitation avec réalisme et rigueur et de disposer d'une base documentaire actualisée ;
- l'intégration du numérique dans le projet de séquence est hautement recommandée, mais sa pertinence doit être justifiée par des intentions claires et explicites ;
- les transversalités doivent être abordées de manière plus concrète en mettant en valeur le travail collaboratif de l'équipe pédagogique ; les candidats doivent proposer des exemples de mise en situation transversale et être aptes à les expliciter ;
- une séquence pédagogique doit être présentée dans sa réflexion globale, ce qui sous-entend l'intégration des modalités par lesquelles le candidat entend faire progresser les élèves, les conditions de leur mise en activité ainsi que les modalités d'évaluation et la définition de leurs enjeux ; il s'agit par exemple de bien prendre en compte la dimension formative des évaluations pour mesurer les acquis d'apprentissage et ne pas se cantonner aux devoirs écrits d'évaluation sommative.

Pendant l'épreuve devant le jury :

- Le candidat doit soigner son expression et choisir un registre de langage approprié. Le jury rappelle qu'il ne doit pas présenter sa situation personnelle ou professionnelle. Les propos doivent être structurés, clairs et explicites ;
- Des capacités d'analyse, d'écoute et de compréhension sont indispensables pour aborder sereinement l'épreuve. Au cours de l'épreuve, il est essentiel d'adopter une attitude de communication pertinente (posture, registre de langage,...) et de s'adresser à l'ensemble des membres du jury ;

Quel que soit le degré de pratique professionnelle du candidat, la préparation au concours reste indispensable.

Enfin, les candidats doivent faire preuve d'une certaine curiosité et ouverture d'esprit afin de tenir compte de l'évolution des pratiques du métier d'enseignant.

### **3.6 Exemples de sujets de l'épreuve séquences pédagogiques proposées pour 2016 :**

Enseignement : Economie

Classe : cycle terminal STMG

**Sujet : Politique budgétaire et zone euro**

Avec une séquence devant permettre de transmettre aux élèves les notions suivantes :

- La coordination des politiques économiques
- Le financement du déficit budgétaire
- La dette souveraine

Enseignement : Droit

Classe : cycle terminal STMG

**Sujet : Liberté d'entreprendre et protection de l'ordre public économique**

- la liberté du commerce et de l'industrie

Enseignement : Management

Classe : cycle terminal STMG

**Sujet : Compétences et pérennité de l'organisation**

Avec une séquence devant permettre de transmettre aux élèves les notions suivantes :

- Avantage concurrentiel
- Compétences distinctives
- Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences

#### **4) Épreuve d'entretien à partir d'un dossier.**

##### **4.1. Rappel de la définition de l'épreuve**

L'épreuve prend appui sur un dossier documentaire d'une dizaine de pages maximum (hors annexes), produit par le candidat. Ce dossier présente une situation organisationnelle réelle, observée ou vécue par le candidat. L'épreuve consiste en la transposition didactique de cette situation organisationnelle pour la production d'une ressource pédagogique ou d'un support d'évaluation. Cette transposition doit s'inscrire dans le champ des sciences de gestion et dans l'option choisie.

Le sujet proposé par le jury, à partir du dossier, précise le niveau d'enseignement envisagé ainsi que le thème à traiter.

Au cours de l'exposé, le candidat présente ses réponses au sujet et justifie les orientations qu'il privilégie. L'entretien qui lui succède, permet au jury d'approfondir les points jugés utiles. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Les dossiers doivent être réceptionnés par le secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début du premier jour des épreuves d'admission.

##### **4.2 Déroulement de l'épreuve**

Le candidat prépare le sujet en loge pendant 2 heures. Au cours de cette préparation, les candidats n'ont accès à aucune documentation, ni calculatrice, ni support numérique quelle qu'en soit la forme. La seule ressource autorisée est le dossier tel qu'il a été remis au jury dans les conditions prévues dans la définition de l'épreuve. Il s'agit de produire et de présenter une ressource pédagogique ou un support d'évaluation répondant au sujet formulé par le jury.

La prestation orale devant le jury se déroule en deux temps :

- 30 minutes d'exposé au maximum,
- 30 minutes d'entretien avec le jury.

##### **4.3 Éléments statistiques**

La répartition des notes est la suivante :

Notes/20	Effectifs	Pourcentages	% cumulés croissants
<b>N &lt; 04</b>	21	19,4%	19,4%
<b>04 &lt;= N &lt; 06</b>	15	13,9%	33,3%
<b>06 &lt;= N &lt; 08</b>	11	10,2%	43,5%
<b>08 &lt;= N &lt; 10</b>	6	5,6%	49,1%
<b>10 &lt;= N &lt; 12</b>	14	13%	62,1%
<b>12 &lt;= N &lt; 15</b>	15	13,9%	76%
<b>N &gt; =15</b>	26	24%	100%
<b>Total</b>	108	100%	

Sur 108 candidats présents la moyenne générale est de 9,48 (9,34 pour le CAPET et 10,21 pour le CAER). La note la plus élevée est de 20/20, la plus faible de 1/20.

#### 4.4. Observations des membres du jury

##### 4.4.1. La composition du dossier et formulation des sujets

Le dossier n'est pas évalué en tant que tel mais sert de support à l'élaboration du sujet par le jury. Sa composition oriente le choix du jury dans la formulation du sujet remis au candidat. De la qualité du dossier dépend la production réalisée par le candidat pendant les deux heures. Il est donc conseillé aux candidats d'apporter le plus grand soin dans la rédaction de ce document, dans le choix du contexte et des documents. Les choix effectués doivent être adaptés à une exploitation en classe avec des élèves de première, de terminale ou de classe de STS.

Le sujet posé par le jury peut porter sur les enseignements suivants : Sciences de Gestion en 1<sup>ère</sup>, Gestion et Finance en Terminale et processus du BTS CGO (BTS CG à partir de la session 2017). À partir de ce dossier, le jury a recherché un point de programme en phase avec son contenu afin de demander à chacun des candidats la production d'une ressource pédagogique ou d'un support d'évaluation. Compte tenu des dossiers remis par les candidats, la répartition des sujets élaborés par les jurys sur les dossiers reçus à la session 2016 est la suivante :

Niveau et type de classe	
BTS CGO/CG	20 %
Terminale STMG Sciences de gestion spécialité Gestion Finance	40 %
1 <sup>ère</sup> STMG Sciences de gestion	40 %
	<b>100%</b>

La plupart des candidats ont respecté la contrainte de dix pages, évité les fautes d'orthographe et proposé un contexte compatible avec les intentions des enseignements de la spécialité.

Néanmoins, quelques dossiers ne répondent pas aux exigences de l'épreuve pour les motifs suivants :

- dossiers se faisant remarquer par le faible nombre de documents en rapport avec la spécialité « Comptabilité et Finance » ou par le manque d'adéquation entre les documents et les objectifs de formation,
- dossiers très fragiles limitant la diversité des transpositions pédagogiques possibles et la possibilité de son exploitation lors de la phase de préparation et contraignant la pertinence des propositions du candidat.

Le dossier doit présenter un contexte d'organisation pertinemment choisi pour servir de support à une exploitation didactique, c'est-à-dire faire l'objectif d'une adaptation en fonction des objectifs de formation et des intentions pour les élèves. Il doit être suffisamment riche et varié pour laisser la possibilité au candidat, en fonction du sujet choisi et formulé par le jury, de nourrir sa production. Des annexes habilement sélectionnées sont utiles et nécessaires au candidat pour une transposition didactique de qualité. En aucun cas, celle-ci ne doit déjà être réalisée dès le dossier : le temps de préparation en loge est consacré à ce travail en fonction du sujet fourni. Le dossier ne doit pas contenir la présentation du parcours de formation et/ou professionnel du candidat. Son contenu est très différent de celui des dossiers RAEP remis dans le cadre des concours internes et réservés.

Notons également que les candidats sont informés de la date de remise des dossiers. Parmi eux, certains ont estimé pouvoir dépasser cette date et ont été relancés. Cette tolérance ne sera pas forcément reconduite lors des sessions prochaines. Nous invitons donc les candidats à respecter les consignes de remise des dossiers (modalités et dates). Il est à noter que des candidats se sont présentés sans avoir déposé leur dossier mettant le jury dans l'incapacité de concevoir un sujet pour cette épreuve.

#### **4.4.2. Pendant la préparation**

Les candidats doivent produire une ressource pédagogique ou un support d'évaluation répondant au sujet posé par le jury. Tous les sujets sont accompagnés d'un extrait de programme ou de référentiel dans lequel les candidats doivent situer leur proposition. Dès lors, il est attendu des candidats une production répondant au thème proposé dans le sujet et traduisant les intentions pour les élèves en mettant en valeur leur réflexion sur les objectifs de formation, les notions et les capacités à développer chez les élèves. Cette production doit intégrer des documents présentés dans le dossier tel qu'il a été déposé et lu par le jury. Si d'autres supports sont ajoutés à la production ils doivent être conçus lors de cette phase de préparation. La transposition didactique ne doit pas se limiter à la transformation des documents annexés au dossier mais doit s'intégrer dans une logique de création de séquence pédagogique réfléchie et construite.

Les candidats invités à concevoir une ressource pédagogique ne pensent pas toujours à identifier les conditions concrètes de son exploitation (durée, classe entière ou demi-groupes, ressources audiovisuelles ou informatiques nécessaires...). Quelques candidats ne respectent pas le cadre du sujet qui leur est soumis (niveau et type de classe, enseignement, voire thème). Dès lors, les productions pédagogiques présentées se révèlent peu pertinentes, puisqu'elles traitent d'un sujet que le candidat s'est posé lui-même et non du sujet posé par la commission.

Enfin, les candidats doivent approfondir leur réflexion didactique, argumenter leurs choix et structurer leur présentation.

#### **4.4.3. Pendant l'épreuve : la prestation devant le jury**

L'objectif de l'épreuve est parfois mal compris. Certains candidats ne proposent aucune exploitation formalisée (réflexion sur les objectifs de formation, ressource pédagogique ou support d'évaluation) se contentant de déclarations générales et imprécises ou d'une présentation orale du dossier. D'autres cherchent à utiliser tous leurs documents sans avoir défini d'objectif pédagogique précis, et sans démontrer le lien entre leur proposition et les intentions du programme ou du référentiel

auquel le sujet fait référence. Les candidats restent trop souvent prisonniers de leur dossier, et ils éprouvent des difficultés à sélectionner les informations pertinentes et à les adapter ; certains ne pensent pas à modifier leurs annexes ou à les faire évoluer grâce à une réflexion conduite à partir du thème à traiter. D'autres encore présentent des ressources brutes, sans aucun questionnement ou avec un questionnement inadapté au regard de leurs objectifs. L'exposé ne consiste pas en une soutenance du dossier, mais en la présentation d'une réflexion à partir d'un thème issu du programme officiel et au service d'intentions de formation et/ou d'évaluation pour les élèves. L'objectif n'est pas la présentation d'un contexte d'entreprise, mais bien la présentation d'une ressource pédagogique prenant appui sur un contexte et répondant à des intentions claires et précises en termes de formation des élèves.

La transposition didactique proposée ne met pas suffisamment en œuvre une utilisation pertinente des TICE. Quand elle est envisagée, cette utilisation se limite trop souvent à une simple application à l'aide d'un logiciel standard (tableur ou texteur le plus souvent) ou d'une recherche d'informations à partir d'un navigateur Internet. L'exploitation de certains outils plus élaborés (environnement numérique de travail, progiciel de gestion intégré, jeux sérieux...) est trop souvent insuffisante, alors qu'elle inhérente dans les différentes formations relevant de la spécialité. Les candidats ne pensent pas assez à l'utilisation des TICE comme moyen de construction des capacités et compétences. Les candidats manquent également de recul par rapport aux évolutions de la discipline et de la filière économie-gestion. Pour un certain nombre de candidats, le jury constate des lacunes importantes sur des connaissances de base dans les divers enseignements en lien avec le sujet proposé ce qui nuit à la qualité de la réflexion didactique.

Par ailleurs, peu de candidats cherchent à démontrer en quoi leur proposition répond aux intentions du programme ou du référentiel et aux conditions d'apprentissage des élèves. De même, la question de l'évaluation des élèves et des apprentissages est rarement évoquée, alors qu'elle est une composante essentielle des missions des professeurs.

Un petit nombre de candidats a une attitude inappropriée pour un entretien de recrutement (trop de décontraction, registre de langue peu soutenu) et ne laissent pas présager d'une capacité à adopter une posture adaptée aux missions du professeur.

Enfin, lors de l'entretien chacune des commissions s'est attachée à évaluer les candidats sur leur capacité à se représenter la diversité des conditions d'exercice du métier, à en connaître, de façon réfléchie, les différentes dimensions et les valeurs qui le portent dont celles de la République. Cette évaluation a été conduite à partir de mises en situation en cohérence avec l'exposé et dans le cours de l'entretien.

## **4.5 Les conseils du jury**

### **4.5.1 Composition du dossier**

Un dossier de qualité est un dossier riche et varié qui permet la création, par le candidat, de ressources pédagogiques et de supports d'évaluation diversifiés et pertinents pendant son temps de préparation. Il est souhaitable que le dossier mette en valeur les éléments caractéristiques de l'organisation observée, avec une sélection de documents qui permet une exploitation didactique. En revanche, il n'est pas demandé aux candidats de présenter une ressource pédagogique dès la rédaction du dossier. La production à réaliser (ressource pédagogique ou support d'évaluation) sera demandée lors de l'épreuve à partir d'un thème. La qualité du dossier influençant fortement la qualité de la production préparée et présentée pendant l'épreuve, il est indispensable que les candidats y portent toute l'attention nécessaire.

Il est vivement déconseillé de réutiliser un dossier ou document précédemment constitué sans une adaptation aux exigences de l'épreuve. Enfin, il est fortement conseillé aux candidats d'enrichir leur dossier afin d'ouvrir les champs d'exploitation pédagogique possibles avec des élèves de classe de lycée ou de STS.

#### 4.5.2 Épreuve

- Préparation en loge :

Pour répondre au sujet posé par le jury, le candidat doit être attentif :

- aux objectifs pédagogiques, aux intentions pour les élèves et aux objectifs de formation,
- aux pré-requis,
- au choix du ou des éléments qu'il souhaite exploiter,
- aux adaptations nécessaires de son dossier pour l'exploitation en classe,
- aux éventuelles ressources complémentaires,
- aux transversalités possibles avec les autres disciplines
- aux conditions de l'évaluation des apprentissages.

À partir du sujet fourni par le jury et du dossier, il s'agit de didactiser une situation vécue ou observée dans une organisation et non de présenter une leçon.

Didactiser consiste notamment :

- à transformer une situation réelle en une ressource pédagogique adaptée aux élèves et aux objectifs de formation,
- à rechercher des solutions pour donner du sens aux contenus notionnels,
- à définir les objectifs à atteindre en phase avec l'intention du programme ou du référentiel,
- à identifier et anticiper les difficultés que peuvent rencontrer les élèves.

Le candidat doit réfléchir à la justification de ses choix didactiques.

Le candidat doit placer l'élève au cœur de sa réflexion.

**Rappel aux candidats :** seules les ressources complémentaires réalisées lors de la préparation en loge sont acceptées par le jury.

- Exposé et entretien avec le jury :

La présentation doit être structurée et la structure annoncée. La durée de trente minutes est un maximum et non un objectif à atteindre.

Les transversalités mentionnées doivent être précises, explicitées, pertinentes et maîtrisées.

Les programmes et référentiels de la filière économie et gestion doivent être maîtrisés. Il est rappelé que les programmes et référentiels de référence sont ceux de la série STMG (première et terminale Gestion et Finance) et du BTS CG pour la session 2017. La maîtrise des concepts scientifiques est essentielle pour la didactisation.

Le jury conseille vivement aux candidats de profiter de l'opportunité de stages en établissements scolaires pour mieux appréhender les réalités pratiques du métier, les spécificités des élèves et des étudiants de la filière, le fonctionnement d'un établissement et du système éducatif.

## **Annexe 1 : Programme des CAPET et CAFEP Économie et gestion**

Le programme de la session 2016 était le suivant :

Options :

- Communication, organisation et gestion des ressources humaines
- Comptabilité et finance
- Marketing
- Informatique et systèmes d'information

Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission comporte des éléments communs à toutes les options du concours et des éléments spécifiques à chacune d'entre elles. Les programmes de référence sont ceux en vigueur au 1er janvier de l'année du concours. Les textes législatifs et réglementaires de référence sont ceux en vigueur au 31 décembre de l'année précédant celle du concours.

### **Programme commun à toutes les options**

#### **1. Droit**

A - Thèmes des programmes de droit des classes de première et terminale « sciences et technologies du management de la gestion », traités au niveau M1

B -Thématiques complémentaires traitées au niveau M1 :

- Les régimes juridiques de l'activité professionnelle
- L'adaptation de la relation de travail par la négociation
- Les relations contractuelles avec la personne publique
- Le droit de l'immatériel
- La gestion du risque par le droit

#### **2. Économie générale**

A - Thèmes des programmes d'économie des classes de première et terminale« sciences et technologies du management de la gestion », traités au niveau M1.

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau M1 :

- La dynamique de la croissance économique et le développement
- La politique économique dans un cadre européen
- La globalisation financière
- La régulation de l'économie mondiale

#### **3. Management des organisations**

A - Thèmes des programmes de management des organisations des classes de première et terminale «sciences et technologies du management de la gestion », traités au niveau M1.

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau M1 :

- L'entrepreneuriat et le management
- Le développement stratégique
- La gestion des ressources humaines
- La gestion des ressources technologiques et des connaissances

#### **4. Sciences de gestion**

Programme commun à toutes les options

Les thèmes du programme de Sciences de gestion en classe de première « sciences et technologies du management et de la gestion » traités au niveau M1.

Programmes spécifiques à chacune des options

(...)

## 2. Option comptabilité et finance

A - Les thèmes du programme de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies du management de la gestion » dans la spécialité « gestion et finance », traités au niveau M1.

B -Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel du BTS « comptabilité et gestion des organisations », traités au niveau M1.

(...)

## **Correspondance entre les épreuves et les programmes**

Épreuves d'admissibilité

1. Composition de sciences de gestion

Sciences de gestion et management des organisations

Option comptabilité et finance

2. Épreuve de synthèse

Management des organisations, droit, économie générale

Épreuves d'admission

1. Épreuve de mise en situation professionnelle

Management des organisations, droit, économie générale

2. Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

Sciences de gestion

Option comptabilité et finance

## Annexe 2 : Exemples de questions sur les valeurs de la République

***Avertissement : il s'agit d'une liste indicative de questions ayant été posées lors de l'épreuve d'entretien sur dossier dans le cours de l'entretien et en fonction du contexte présenté par la candidate ou le candidat dans son dossier. Aucune réponse-type n'est attendue. La commission d'interrogation évalue la qualité de la réflexion personnelle de la candidate ou du candidat, ainsi que sa compréhension et sa capacité à intégrer dans l'exercice de ses missions les valeurs de la République.***

1. Vous organisez votre classe en groupes de travail. Une fille refuse d'être dans un groupe comportant des garçons. Comment procédez-vous ?
2. Lors d'un débat que vous instaurez en classe, les élèves s'insultent. Comment réagissez-vous ?
3. Un élève entre en classe avec une tenue vestimentaire manifestant ostensiblement son appartenance religieuse. Que faites-vous ?
4. La base de données que vous proposez porte sur des œuvres artistiques. Un élève refuse d'insérer des données concernant une œuvre religieuse. Comment réagissez-vous ?
5. Certains élèves viennent en classe avec un ordinateur portable alors que certains de leurs camarades n'ont pas d'équipement personnel. Comment gérez-vous cette hétérogénéité de moyens ?